

## DEMANDE D'AUTORISATION DE PÊCHE AUTOUR DE L'ÎLE DE PORQUEROLLES AU TITRE DE L'ANNEE .....

(Arrêté n°R93-2019-06-04-002 du 4 juin 2019 encadrant la pêche maritime professionnelle dans les eaux du cœur marin du parc national de Port-Cros autour de l'île de Porquerolles)

Demande à transmettre au plus tard le **30 septembre** à la prud'homie de Toulon.

### VOLET 1 : PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Nom du demandeur : .....

N° de marin : .....

Nom du navire : .....

Immatriculation : .....Longueur HT : .....Port d'Exploitation : .....

Activité :  filet       palangre       gangui       pêche en apnée       autre

Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande :

- Attestation du paiement :  des cotisations à l'ENIM  
 de la cotisation professionnelle à la prud'homie  
 de la cotisation professionnelle obligatoire (CPO)

*NOTA : l'attention du demandeur est attirée sur la nécessité d'attester d'un minimum de 6 mois d'embarquement à la pêche au cours des 12 derniers mois.*

Une dérogation est-elle demandée (\*) ? Oui Non

Si oui, motif de la demande de dérogation : .....

Date et signature du demandeur :

(\*) En cas de demande de dérogation (en lien avec l'entrée en profession, la maladie ou le statut de pensionné uniquement), celle-ci doit faire l'objet d'un avis du CDPMEM du Var et de la prud'homie de TOULON, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté susvisé.

Dans ce cas, le volet 1 bis est à compléter impérativement.

**Volet 1 bis** : PARTIE A REMPLIR PAR LES STRUCTURES CONCERNEES  
EN CAS DE DEMANDE DE DEROGATION UNIQUEMENT

Avis de la prud'homie de Toulon : Avis du CDPMEM du Var : Avis du Parc national :

Avis :

- Favorable
- Défavorable
- Ne se prononce pas

Avis :

- Favorable
- Défavorable
- Ne se prononce pas

Avis :

- Favorable
- Défavorable
- Ne se prononce pas

Date et signature :

Date et signature :

Date et signature :

**VOLET 2** : PARTIE A REMPLIR PAR LA PRUD'HOMIE DE PÊCHE

Date de réception de la demande : .....

Le marin est-il redevable d'une amende relevant de l'article 47 du décret du 18 novembre 1859 ?

- Oui                       Non

Avis sur la demande :

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE

.....  
.....  
.....  
.....

Date et signature :

**Document à envoyer par la prud'homie au plus tard le 07 octobre** au Parc national de Port-Cros avec copie au CDPMEM du Var.